

## **"Journée mondiale pour la Sécurité et la Santé au Travail"**

### **DIX DO'S & DONT'S POUR L'USAGE DU VÊTEMENT DE SÉCURITÉ**

[Binche, avril 2016] : Lors de la "Journée mondiale de la Sécurité et de la Santé au Travail" (le 28 avril 2016), l'accent sera placé sur la sécurité au travail, et la question sera posée de savoir comment les collaborateurs peuvent se protéger des dangers sur leur lieu de travail. Le port des vêtements de sécurité est une mesure qui pourra certainement les aider, à la condition qu'ils les portent correctement. Silvia Mertens est ingénieure diplômée en technologie textile et gestionnaire de produit chez le prestataire de services textiles MEWA. Elle appuie la clientèle dans le choix d'un vêtement de sécurité et établit une liste de points de vérification.

#### **Il convient de tenir compte, de :**

##### **Évaluation des risques**

Tout d'abord, il convient de déterminer le risque. Dans quels secteurs le vêtement est-il porté ? Contre quoi doit-il protéger le porteur ? Quel profil de normes exige-t-il ?

##### **Type de vêtement**

Le vêtement actuel est analysé. Quels sont ses avantages et inconvénients ? Qu'est-ce qui doit changer dans le nouveau vêtement ?

##### **Charges et coûts de suivi**

Pour conserver la fonction de sécurité, le vêtement de protection doit être lavé et entretenu professionnellement. C'est le métier du prestataire de services textiles. Il convient de contrôler quelles prestations ce genre de prestataire de services propose dans son offre.

##### **Reality Check : le vêtement est-il adapté ?**

Le vêtement de sécurité doit être testé à l'endroit proprement dit de son utilisation. Dans quelle mesure le vêtement protège-t-il réellement des risques existants ? Par exemple, contre les produits chimiques appliqués et les effets de la chaleur ?

##### **Test de port : que disent les collaborateurs ?**

Le vêtement de sécurité doit être testé et évalué par les collaborateurs. Tous les mouvements peuvent-ils être exécutés sans problème ? Le vêtement de sécurité offre-t-il la protection nécessaire ?

##### **Acheter un vêtement de sécurité sans conseil**

Pour équiper les collaborateurs en toute sécurité, nous devons faire appel à un conseil professionnel. Ou bien en interne, à un spécialiste en sécurité du travail, ou bien externe, à un prestataire de services compétent.

##### **Réparer soi-même les dégâts**

La modification d'un vêtement certifié, sans test préalable par l'instance de certification, n'est pas autorisée. La même chose vaut pour le raccourcissement des manches.

**Ne pas informer les collaborateurs**

Il incombe également à l'employeur d'informer les collaborateurs à propos du type de vêtement, et de sa manipulation, par exemple, par le biais d'un manuel d'utilisation.

**Laisser le lavage aux collaborateurs**

Le vêtement de sécurité ne peut être lavé dans un lave-linge domestique normal. Sans quoi il perdrait naturellement sa fonction protectrice.

**Faire des compromis**

Une protection médiocre n'est pas suffisante dans le cas des équipements de sécurité personnels ; une protection optimale améliore la sécurité juridique. Les prestataires de services textiles professionnels offrent également le soutien nécessaire.

**Soit la nouveauté :**

**Règlement (UE) 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle**

Le nouveau Règlement de l'UE d'application depuis le 20 avril 2016 doit offrir une meilleure protection aux porteurs d'équipements de protection individuels (EPI). Il abolira la directive 89/686/CEE d'application depuis 1989 à partir du 21 avril 2018. Les prestataires de services professionnels comme MEWA respectent désormais toutes les conditions du règlement. Les entreprises et leurs collaborateurs sont ainsi en sûreté.

**Contact presse :**

VPR Consult, Betty De Boeck,  
Tél. : 03 777 97 17, e-mail: [betty.deboeck@vprconsult.be](mailto:betty.deboeck@vprconsult.be)

**MEWA Textil-Management**

A partir de 42 sites partout en Europe, MEWA organise pour des entreprises la livraison de vêtements de travail et de sécurité, de lavettes industrielles, de tapis absorbants l'huile et de tapis de sol, ainsi que des lavabos pour le nettoyage des pièces en full-Service. En supplément, des articles pour la sécurité au travail sous la marque « World Wide Work by MEWA » peuvent être commandés. Quelque 4.900 collaborateurs sont au service d'environ 172.000 clients dans l'industrie, le commerce, l'artisanat et la gastronomie. En 2014, le Groupe MEWA a réalisé un chiffre d'affaires de 583 millions d'euros. MEWA, fondée en 1908, est aujourd'hui un prestataire principal dans le segment de la gestion des textiles (Textil-Management). Dès novembre 2013, MEWA fait partie du Top 3 du Prix allemand de la Durabilité, dans la catégorie "Produits/prestations de services les plus durables d'Allemagne". En 2016 MEWA a reçu pour la deuxième fois déjà la distinction « Marque du Siècle » et en 2015 a de nouveau été élu par les éditions Deutsche Standards « leader du marché mondial ».



Pour plus d'informations sur le MEWA Textil-Management :

MEWA Servibel SA, [www.mewa.be](http://www.mewa.be)

**You Tube**™ MEWA Textil-Management en images : [www.youtube.com/user/mewaBE](http://www.youtube.com/user/mewaBE).



Suivre MEWA sur Twitter : [www.twitter.com/mewa\\_be](http://www.twitter.com/mewa_be)



Comment protéger les collaborateurs des dangers sur leur lieu de travail ? Le port des vêtements de sécurité est une mesure qui pourra certainement les aider, à la condition qu'ils les portent correctement.

( Photos: MEWA)